

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/6
	Révision n°: 2
AQUA FONTAINE	Date : 04/12/2015
	Remplace la fiche : 12/12/2013
	305260-305270

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@ipc-sa.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **AQUA FONTAINE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lessive de dégraissage spéciale fontaine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Eye Dam. 1, H318

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger : **GHS05**

Mention d'avertissement : **DANGER**

Composants dangereux : EDTA et sels

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux, du visage.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/6
	Révision n°: 2
AQUA FONTAINE	Date : 04/12/2015
	Remplace la fiche : 12/12/2013
	305260-305270

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 64-02-8 EC : 200-573-9 REACH : 01-2119486762-27	EDTA ET SELS	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox.4, H332	< 5
CAS : 69011-36-5 NLP : 500-241-6 REACH : polymère exempté	TRIDECETH-9	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	< 5 %
CAS : 160875-66-1 REACH : Polymère exempté	PROPYL HEPTANOL ETHOXYLE	Eye Dam. 1, H318	< 5
CAS : 69011-36-5 NLP : 500-241-6 REACH : polymère exempté	TRIDECETH-12	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	< 5 %

Pour le texte complet des phrases H/EUH Mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Aucune donnée n'est disponible.

En cas de contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver soigneusement à l'eau et au savon. Rincer pendant 10 minutes.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement retirées.

Continuer à rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion

En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/6
	Révision n°: 2
AQUA FONTAINE	Date : 04/12/2015
	Remplace la fiche : 12/12/2013
	305260-305270

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter des équipements de protection adaptés et un appareil respiratoire autonome.
 En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.
 En intervention rapprochée ou en endroit confiné, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants en raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits.
 Les résidus de combustion et l'eau souillée lors de la lutte contre l'incendie doivent être éliminés en accord avec la réglementation en vigueur.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.

En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.

Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer un maximum de liquide pour élimination conformément aux réglementations environnementales en vigueur.

Le liquide résiduel peut être absorbé sur un matériau inerte (sable, terre, liant universel, sciure,...).

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le § 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le § 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le § 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

Ne pas diluer ou transvaser dans un flacon ou emballage alimentaire.

En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit et l'identifier (étiquetage de danger).

Préventions des incendies et des explosions

Aucune donnée n'est disponible.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé.

Protéger contre le gel.

Stocker à l'écart des acides.

Tenir les emballages hermétiquement fermés en dehors de l'utilisation.

Température de stockage recommandée : de +5°C à +40°C.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/6
	Révision n°: 2
AQUA FONTAINE	Date : 04/12/2015
	Remplace la fiche : 12/12/2013
	305260-305270

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant toute manipulation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Poste d'eau ou fontaine oculaire sur le poste de travail.

Protection respiratoire

Aucune donnée n'est disponible.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité hermétiques avec protection latérales.

Protection des mains

Gants résistant aux solutions alcalines.

Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection du corps

Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide limpide.
Couleur	: Jaunâtre
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 11.10
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.03
Hydrosolubilité	: Entièrement miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV	: Sans
-----	--------

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/6
	Révision n°: 2
AQUA FONTAINE	Date : 04/12/2015
	Remplace la fiche : 12/12/2013
	305260-305270

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au §7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effet primaire d'irritation

De la peau

Pas d'effet d'irritation.

Des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Le produit n'est pas classé « Dangereux pour l'environnement ». Pour plus d'informations, se référer aux FDS des substances présentes.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce produit satisfont aux critères de biodégradabilité finale (série OCDE 301) conformément au règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Jeter de plus grandes quantités dans les canalisations ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH.

Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement : après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation se sont que faiblement polluantes pour l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets

Ne doit pas être évacué dans les ordures ménagères.

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas procéder à l'élimination du produit dans le milieu naturel.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/6
	Révision n°: 2
AQUA FONTAINE	Date : 04/12/2015
	Remplace la fiche : 12/12/2013
	305260-305270

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination (suite)

Considérer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux à éliminer par un organisme agréé conformément aux législations en vigueur.

Emballages non nettoyés

Evacuation conformément aux prescriptions légales, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Nettoyage à l'eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté de la réglementation au Transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Moins de 5 % de : EDTA et sels, agents de surface non ioniques, phosphonates.

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H332 : Nocif par inhalation

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : Tous les § + références

Fin du document

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26